



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU VENDREDI 23 JUN 2023

Étaient présents :

Monsieur	RUDEAUX	Président du C.A. (MEDEF) – SAS SFM – SERVICE FINITION
Madame	ALEXANDRE	Secrétaire du C.A.(MEDEF) – EI ALEXANDRE-CAILLAUD - ALLIANZ
Monsieur	JARDAT	Administrateur du C.A. (U2P) – TAXI ALAIN
Monsieur	MATHIAS	Administrateur du C.A. (MEDEF) - HUMANDO
Monsieur	MARSAIS	Trésorier Sal. C.F.T.C. – LEROY MERLIN
Monsieur	GIEN	Administrateur Sal. F.O. - UGECAM
Monsieur	DECHARRAUD	Administrateur Sal. C.G.T. - EUROSTYLE

Membres consultatifs & invités :

Monsieur	CARVALHO	Directeur de l'AISMT36
Monsieur	TERRASSIER	Commissaire aux comptes COGEP AUDIT
Monsieur	GUY	Expert-comptable BSR & Associés
Madame	BAYON	Assistante de direction AISMT36/secrétaire de séance
Docteur	MEGY-MICHOUX	Médecin du travail AISMT36
Madame	BERTHELOT	Responsable du pôle IPRP/Ergonome/Psychologue du travail AISMT36
Madame	MORIN	Documentaliste AISMT36

Étaient excusés :

Monsieur	BRUERE	Vice-Président du C.A. - C.F.E./C.G.C. – AUCHAN
Madame	DEFORGE	Administrateur Sal. C.F.D.T. – AIDAPHI SIE
Madame	CHAULET Nadine	Administrateur du C.A. (CPME) – SARL ROBINAT BROUILLARD
Docteur	SAUSSET	Médecin du travail AISMT36

Étaient absents :

Monsieur	FOULATIER	Expert-comptable
----------	-----------	------------------

L'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de l'Association Interprofessionnelle pour la Santé en Milieu du Travail s'est tenue le vendredi 23 juin 2023, Salle de réunion n°300, **Chambre Départementale d'Agriculture de l'Indre, 24 rue des Ingrains 36000 CHATEAUROUX**, sous la présidence de Mr Jean-François RUDEAUX, Président de l'A.I.S.M.T.36

La séance de l'Assemblée Générale Ordinaire est ouverte à 10 heures 05 par le Président J.F. RUDEAUX

*Mr RUDEAUX demande l'approbation du P.V. de la réunion du 24/06/2022
Il est approuvé à l'unanimité des membres présents.*

L'ordre du jour est abordé.

RESOLUTION N° 1 – Rapport moral et médical 2022
RESOLUTION N° 2 – Rapport financier 2022
RESOLUTION N° 3 – Approbation des cotisations 2023

1°) – RAPPORT MORAL ET MEDICAL

Mr CARVALHO présente les changements apportés avec la nouvelle réforme pour renforcer la prévention en santé au travail sous forme d'une vidéo PRESANCE (Réseau national)

Adoptée le 2 août 2021, la nouvelle loi « santé au travail » est entrée en vigueur le 1er avril 2022. L'objectif de cette réforme santé est de renforcer la prévention en entreprise, de prévenir la désinsertion professionnelle et d'améliorer le suivi individuel et médical des salariés. Tous les travailleurs du secteur privé sont concernés : les salariés, les employeurs, et désormais les indépendants.

- Les Services de Santé au Travail Interentreprises (SSTI) deviennent des « Services de Prévention et de Santé au travail Interentreprises » (SPSTI) ;
- De nouvelles mesures pour le DUERP viennent renforcer la prévention ainsi d'un « passeport prévention » (suivi des formations en santé et sécurité obtenues par les salariés)
- Une offre socle de services :
 - o La prévention des risques professionnels
 - o Le suivi individuel de l'état de santé
 - o La prévention de la désinsertion professionnelle avec l'apparition de nouveaux types de visites (la visite médicale mi-carrière ; le rendez-vous de liaison)
- Des tarifs lisibles et encadrés
- Une certification pour chaque Service de Prévention et Santé au Travail par un organisme indépendant

Pour l'AIMSMT36

- Janvier 2022 : préparation des nouveaux Statuts et sollicitations des organisations patronales et syndicales ;
- Février 2022 : proposition des modifications des Statuts ;
- Mars 2022 : assemblée générale extraordinaire pour l'adoption des nouveaux Statuts ;
- Avril 2022 : nouvelle gouvernance et nouvelle dénomination

La prévention des risques professionnels :

Mise en place des « jeudis de prévention » auprès des adhérents afin de travailler ensemble sur :

- Le travail sur écran
- Le DUER
- Les risques psychosociaux
- Le risque chimique

Le suivi individuel de l'état de santé :

Mise en place de visites supplémentaires effectuées par nos médecins :

- Visite « mi-carrière »
- Visite « fin de carrière » et « post-exposition »
- « Rendez-vous de liaison »

Prévention de la désinsertion professionnelle :

Mise en place d'une cellule interne PDP

Certification :

Adoption le 10 juin 2022 d'un projet de cahier des charges pour la certification des SPSTI par les partenaires sociaux.

MOUVEMENT DU PERSONNEL

LES ENTREES :

Mme Karine CONVERT, du 01/05/2022 au 31/12/2022 en CDD, secrétaire médicale dans l'équipe du Dr MILLAN
Mme Natacha GAJDOS, du 13/06/2022 au 31/12/2022 en CDD, secrétaire médicale dans l'équipe du Dr GAULTIER
Mr Taylor LAURIER, le 01/09/2022 en CDI, Infirmier dans l'équipe du Dr SAUSSET
Mme Elise DERRINGER, le 01/10/2022 en CDI, Ergonome qui rejoint l'équipe des IPRP

Médecins en vacation :

Dr Patrice FAURE du 04/10/2022 au 08/10/2022
Dr Martin LEMA du 21/11/2022 au 25/11/2022

LES DEPARTS :

Mr Aurélien PAOLETTI, Hygiéniste toxicologue, parti en juin 2022

EFFECTIFS SALARIES SUIVIS

Effectifs déclarés en début d'année 2022 : 44782 salariés
Effectifs déclarés en début d'année 2023 : 44244 salariés

Ils sont répartis en fonction du degré d'exposition au risque lié à leur poste de travail :

S.I. (surveillance individuelle) : 31022 salariés (5 ans)
S.I.A. (surveillance individuelle adaptée) : 3549 salariés (3 ans)
S.I.R. (surveillance individuelle renforcée) : 9673 salariés (2 ans)

En 2022, nous avons comptabilisé 318 nouveaux adhérents avec un total de 1233 salariés. Mais également, une perte de 281 adhérents avec un total de 1360 salariés.

Nos médecins du travail ont effectué 10710 visites médicales dont 1808 de visites de reprise après maladie et 1496 visites d'aptitude à l'embauche.

Nos infirmiers en santé au travail ont effectué 8883 visites médicales dont 4606 VIP Initiale et 1713 VIP périodique
9360 avis prononcés

EXAMENS COMPLEMENTAIRES

Effectués au sein de l'AIMS36 :

13851 tests de vision
3870 audiogrammes
3548 tests urinaires

Mais également 1052 examens prescrits et orientés vers d'autres médecins spécialistes.

BILAN DU POLE PREVENTION :

Ce rapport est présenté par Mme Virginie BERTHELOT, responsable du pôle IPRP/Ergonome et psychologue du travail.

Interventions des IPRP

Le pôle prévention se compose de 5 intervenants en Prévention des Risques Professionnels et d'une Assistante Technique en Santé au Travail en début 2022 avec un départ en juin 2022 de Mr Aurélien PAOLETTI, Hygiéniste toxicologue.

En 2022, les intervenants du pôle prévention ont :

- ↳ Réalisé 180 interventions auprès des adhérents à l'AIMS36
- ↳ Participé à 20 groupes de travail (internes ou en région)
- ↳ 71 interventions réalisées par les ergonomes
- ↳ 53 interventions portées sur le domaine des risques généraux dont 66 % sur les Fiches d'Entreprise
- ↳ 20 études effectuées dans le domaine des agents physiques dont 70 % en mesures d'ambiance sonore.
- ↳ 15 interventions sur les risques chimiques dont 27 % Exploitation des FDS et 27 % Information-sensibilisation

Le pôle prévention a démarré le suivi de certaines interventions réalisées auprès des adhérents en 2022. Ce suivi a continué dans un délai maximum de 6 mois. Le médecin du travail est informé des retours obtenus et l'action est tracée dans le logiciel métier.

Ainsi, 60 suivis d'interventions ont été réalisés. 77 % des interventions avec suivi ont conduit à au moins une action de prévention. Soit 168 salariés touchés par ces actions de prévention.

Groupes de travail en entreprise dont 2 sensibilisations sur le TMS

Groupes de travail internes :

- 5 groupes liés au Projet de Service
- 6 groupes liés à la création de la cellule PDP interne

Groupes de travail régionaux qui se composent de 4 groupes de travail en collaboration avec l'APST Centre Val de Loire

Objectifs 2023

- Renforcer la prévention en santé au travail
- Lancement du nouveau Projet de Service
- Communiquer sur nos missions et actions par différents champs d'interventions

ASSISTANTE SOCIALE :

Nombre de vacances : 111

Nombre de consultations : 205

Nombre d'entretiens téléphoniques : 12

Nombre de suivis : 23

PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL :

28 personnes vues

32 visites

ADDICTOLOGUE IDEST :

18 entretiens

SITE INTERNET DE L' AISMT36 :

Présenté par Marlène MORIN, documentaliste.

ESPACE CONNECTE UEGAR

Un nouvel espace connecté est en cours de développement à destination de nos adhérents et de leurs salariés.

Pour l'employeur « Espace Connecté Entreprise », il lui sera possible de prendre rendez-vous pour ses salariés directement sur les plages réservées à cet effet, d'inscrire ses salariés à un atelier de prévention, déclarer un accident, ajouter un arrêt, réaliser son document unique, etc...

Pour le salarié « My uEgar », il lui sera possible de voir les dates des R.V., d'échanger avec le secrétariat du médecin du travail, diverses visions sur des ateliers proposés, d'examen réalisés et toutes propositions d'aménagement de poste.

CONCLUSION ET PROSPECTIVE :

La mise en vigueur de la réforme de la santé au travail en août 2021 a été un élément marquant de l'année, avec notamment la création d'une cellule de prévention de la désinsertion professionnelle (PDP), la mise en place d'une offre de services sociale et spécifique (à destination des travailleurs indépendants).

Face à la pénurie de médecins du travail, l' AISMT 36 a dû hiérarchiser les visites médicales afin d'optimiser les ressources disponibles et renforcer la complémentarité des compétences au sein des équipes pluridisciplinaires.

2022 a été le signe d'un nouveau projet de service 2023-2026 validé par le Conseil d'Administration et articulé autour de quatre axes de prévention, avec entre autres : la prévention des risques psychosociaux, les troubles musculosquelettiques (TMS), le maintien dans l'emploi et la veille sanitaire.

L' AISMT 36 a également déployé un nouveau logiciel (uEgar) afin d'optimiser les processus métiers, faciliter les échanges avec nos adhérents/salariés et extraire des données statistiques fiables pour mieux piloter les actions de prévention et de suivi médical.

Enfin, l' AISMT 36 envisage de nouvelles perspectives pour les années à venir, notamment la promotion d'une culture de prévention en entreprise, le renforcement des équipes pluridisciplinaires, l'obtention d'une certification, et le recrutement de médecins du travail (deux médecins collaborateurs sur 2023).

Pour faire face à ces nouveaux enjeux d'évolution et de mutation, je renouvelle ma confiance auprès de l'équipe et ne doute pas de la mobilisation de l'ensemble du service.

Mr CARVALHO donne la parole à Mr Pierre-Yves GUY, expert-comptable.

2°) – RAPPORT FINANCIER

Au 31 décembre 2022 :

▪ En l'absence de Mr FOULATIER, Mr GUY Pierre-Yves commente le rapport financier 2022 :

Au 31 décembre 2022 :

Total des produits d'exploitation : 4 134 211 €
Total des charges d'exploitation : 3 798 071 €
Produits financiers : 7 665 €
Charges exceptionnelles : 2 335 €
Résultat de l'exercice après impôts : 297 361 € (+49,7%)

Mr GUY :

Frais généraux : 522 803 €

Nous retrouvons dans ces frais généraux les travaux de ravalement sur les bâtiments, espaces verts, télésurveillance, équipement matériel médical +25,4 %. (Provisionné l'année précédente) ; les frais de déplacements 132 434 € ; les frais postaux, Télécom 69 126 € -10% : une baisse dans l'affranchissement due au nouveau logiciel métier installé en mars 2022. Etc...

Impôts et taxes : 109 409 €

Nous retrouvons la formation continue 67 000 € contre 51 000 € l'année précédente.

Masse salariale : 1 984 609 €

Bilan au 31/12/2022

*Actif : 3 599 297 € : Immobilisations 708 788 € ; Créances clients 384 572 € ; Autres créances 13 093 € ; Trésorerie 2 492 844 €
Passif : 3 599 297 € : Capitaux propres 2 413 773 € ; Provisions 22 600 € ; Dettes financières 375 872 € ; Dettes fournisseurs 80 613 € ; Autres dettes 706 439 € (congés payés, URSSAF, etc...)*

Monsieur CARVALHO demande à l'assistance s'il y a des questions.
Aucune question n'est posée.

Mr CARVALHO donne la parole à Monsieur TERRASSIER, Commissaire aux Comptes.

•Monsieur TERRASSIER, en exécution de la mission qui lui a été confiée et en application des statuts de l'association, présente le rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

« Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association A.I.S.M.T.36 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice »

Il n'y a aucune observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

« Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L612-5 du code de commerce. »

Monsieur CARVALHO demande s'il y a des questions.
Aucune question n'est posée.

3°) LES COTISATIONS 2023

- Commerces 1 à 10 salariés : 78,20 €
- Commerces + de 10 salariés : 83,82 €
- Mairies : 83,82 €
- Industrie : 83,82 €
- Intérimaires : 83,82 €
- Associations intermédiaires : 83,82 €
- Salariés isolés : 115,00 €

Le président, Monsieur RUDEAUX, soumet aux membres présents et représentés de l'assemblée générale la résolution n° 1 : Monsieur RUDEAUX demande à l'assemblée s'il y a des « contres » : non

des « abstentions » : non

L'assemblée générale approuve les termes du rapport moral et médical 2022 à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Le président, Monsieur RUDEAUX, soumet aux membres présents et représentés de l'assemblée générale la résolution n° 2 : Monsieur RUDEAUX demande à l'assemblée s'il y a des « contres » : non

des « abstentions » : non

L'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice clôturé le 31 décembre 2022 après lecture du rapport du commissaire aux comptes et donne quitus de sa gestion au conseil d'administration de l'AIMSMT36, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Le président, Monsieur RUDEAUX, soumet aux membres présents et représentés de l'assemblée générale la résolution n° 3 : Monsieur RUDEAUX demande à l'assemblée s'il y a des « contres » : non

Des « abstentions » : non

L'assemblée générale approuve les cotisations 2023 à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur CARVALHO demande s'il y a des questions.

Madame GARNIER : « J'ai une femme de ménage qui a eu un accident du travail chez un autre employeur et qui est en arrêt-maladie. Pensant que l'association qui me l'a proposée avait fait les démarches nécessaires pour la médecine du travail, je ne l'ai pas inscrite de mon côté. Étant toujours en arrêt, je souhaite reprendre quelqu'un et je ne sais pas comment faire pour ne pas avoir deux personnes en même temps. La CPAM lui a dit de voir avec la médecine du travail pour avoir une inaptitude au poste. Je suis un peu perdu dans toutes ces démarches. »

Monsieur CARVALHO : Nous allons nous rapprocher de votre médecin du travail (Dr SAPIN) et nous reviendrons vers vous.

Madame GARNIER : Est-ce moi ou elle qui doit demander une visite médicale ?

Dr MEGY-MICHOUX : La salariée peut demander une visite médicale avant sa reprise, c'est une « Visite de Pré-reprise ». Je pense que si elle a été convoquée par la CPAM, c'est que son arrêt va bientôt s'arrêter. Dans ce cas, quand vous aurez sa date de reprise, il faudra vous rendre sur le portail de l'AIMSMT afin de remplir un document appelé « visite de reprise » et l'envoyer à la secrétaire médicale. Et c'est là, que la décision sera prise par la médecine du travail.

Monsieur ANSEAUME de la Société LINAMAR : 1^{re} question : combien pensez-vous avoir besoin de plus de médecins ? 2^{ème} question : Est-ce que les retards de visites commencent à se réduire avec ces nouvelles embauches ?

Monsieur CARVALHO : Je pense qu'il nous faudrait encore 5 médecins de plus pour tout le département. L'arrivée de deux médecins du travail dans le service va soulager l'effectif des autres médecins. Mais ces nouveaux médecins ne sont pas encore diplômés « médecin du travail » mais « médecin collaborateur » et doivent se former, donc il va falloir un certain temps avant que l'on puisse ressentir un changement. Toutefois, certaines visites leur seront confiées sous la tutelle d'un médecin du travail. Le législateur a souhaité espacer les visites pour estomper ce manque médical. Mais notre objectif dans le cadre de la certification de l'amélioration continue, c'est de réfléchir « comment rétablir le temps espacé des visites ? » et « comment déléguer aux infirmiers ? ». C'est vraiment un axe de travail dans « l'amélioration continue du Service ».

**Monsieur RUDEAUX remercie les membres présents pour leurs participations.
L'Ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 11 heures 30.**

La Secrétaire,
Mme C. ALEXANDRE



Le Président,
Mr J.F. RUDEAUX

